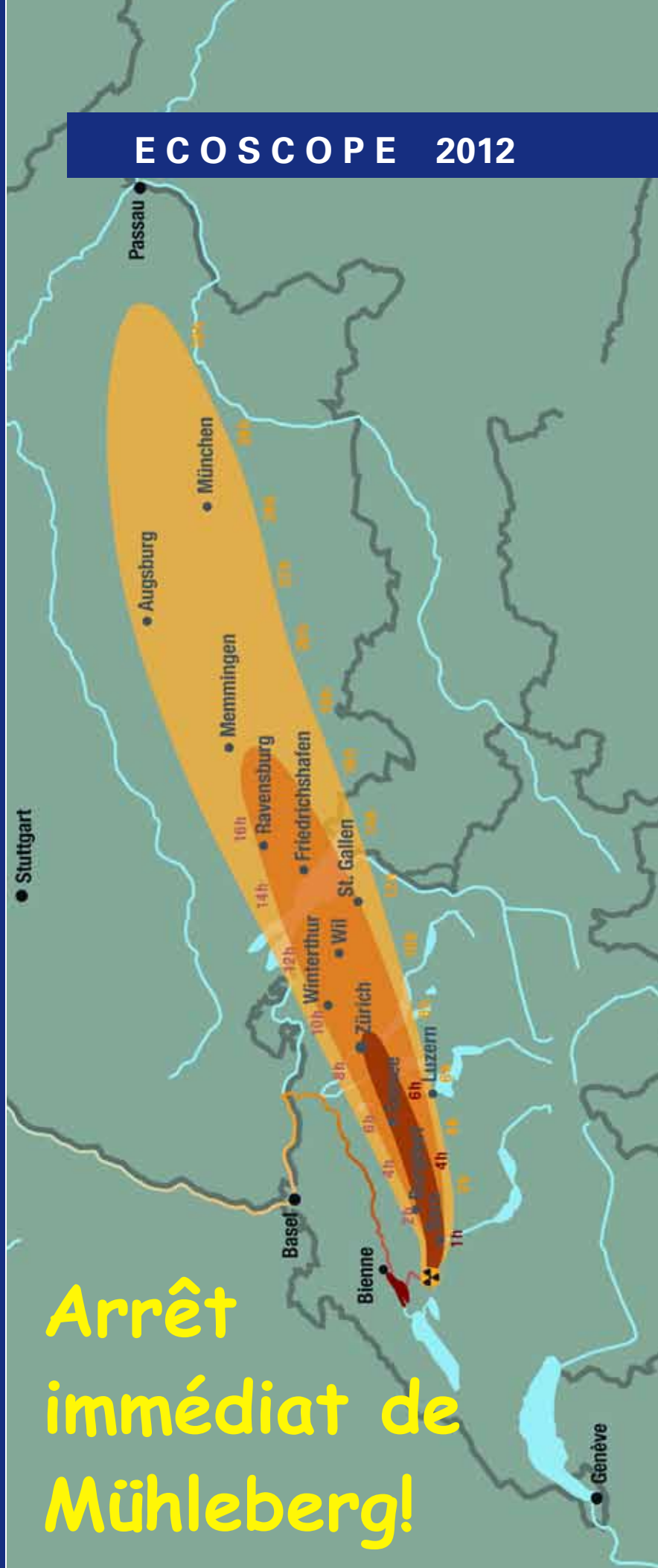


ECOSCOPE

REVUE DES MÉDECINS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

ECOSCOPE 2012

Arrêt
immédiat de
Mühleberg!



SOMMAIRE

■ Editorial	3
■ Fukushima à la centrale nucléaire Mühleberg: destruction d'une bonne partie de la Suisse	4
Martin Forter, Florian Kasser, Stefanie Fuchs	
■ La dissémination de plantes transgéniques – Critères éthiques	11
Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH)	
■ Rapport annuel 2011	13
Rita Moll, Edith Steiner, Usula Ohnewein, Martin Forter	
■ Cartes de rendez-vous et formulaires d'ordonnance	17
■ Réseau de conseil en médecine environnementale	20

Page-titre:

L'accident de Fukushima à Mühleberg:
Propagation de la radioactivité dans l'air et l'eau.

Légende:

Exposition au rayonnement:

la première année

-  plus de 100 millisieverts
-  plus de 10 millisieverts
-  plus de 1 millisievert

Contamination des sédiments:

Aar/lac de Bienne/Rhin

-  très forte
-  forte
-  faible
-  très faible

ARRÊT IMMÉDIAT DE MÜHLEBERG!

Cher lecteur, chère lectrice

Que se passe-t-il si une catastrophe semblable à celle de Fukushima a lieu à Mühleberg? Le plan suisse en cas de catastrophe nucléaire est-il efficace, est-ce que la population peut être protégée? En quel laps de temps le nuage radioactif atteindrait-il notre capitale Berne et d'autres lieux? Combien d'habitants devraient être évacués immédiatement? Combien perdraient pour toujours leur chez-soi?

Les réponses à ces questions déstabilisantes sont visualisées dans un clip d'animation que les MfE, Greenpeace et les Médecins pour la responsabilité sociale/pour la prévention d'une guerre atomique, PSR/IPPNW, ont présenté publiquement à Berne le 6 septembre dernier. Ce bref film est basé sur les calculs actualisés du très renommé Öko-Institut de Darmstadt. L'impressionnant bilan de cette étude est présenté dans ce numéro. Tous les documents et animations sont visibles sur le site www.aefu.ch.

Rita Moll, Rédactrice



Des policiers surveillent la zone de vingt kilomètres autour de Fukushima. Photo: Susan Boos. décembre 2011

CENTRALE NUCLÉAIRE MÜHLEBERG

FUKUSHIMA À LA CENTRALE NUCLÉAIRE MÜHLEBERG: DESTRUCTION D'UNE BONNE PARTIE DE LA SUISSE

Martin Forter, Florian Kasser, Stefanie Fuchs

Quel serait l'impact d'une catastrophe nucléaire comme celle de Fukushima, dans la centrale de même type de Mühleberg? C'est ce qu'ont voulu savoir les Médecins en faveur de l'Environnement (MfE), les Médecins pour la responsabilité sociale / pour la prévention d'une guerre atomique (PSR/IPPNW) et Greenpeace. Une étude a donc été commandée auprès de l'«Öko-Institut Darmstadt». Quelles seraient les conséquences, pour la population et l'environnement, en cas d'accident de type «Fukushima 2011» à Mühleberg, avec dégagement des mêmes quantités de radioactivité dans l'atmosphère et dans l'Aar? Découvrez les résultats de l'étude sous forme de film d'animation (www.aefu.ch).

Mühleberg dégage un nuage radioactif qui atteint Berne en l'espace d'une heure

Si Fukushima se reproduit à la centrale nucléaire de Mühleberg, tout ira très vite. Typiquement, le vent soufflant du sud-ouest ou de l'ouest poussera le nuage radioactif sur Berne en l'espace d'une heure seulement. Pour les habitants qui n'auront pas pu prendre la fuite dans ce bref laps de temps, la seule solution sera de se réfugier dans les bâtiments et les abris antiatomiques. Avec une radioactivité d'une telle intensité, il est impératif d'avoir à disposition des comprimés d'iode et de les prendre avant le passage du nuage. Même dans l'hypothèse que toute la population sera immédiatement avertie de ce grave accident nucléaire, il ne restera que 45 minutes au maximum pour empêcher l'absorption de l'iode radioactif par la glande thyroïde – et donc pour protéger la population du cancer.

La population de la ville de Berne dispose en principe de comprimés d'iode. La capitale suisse se situe en effet dans la zone 2 de danger (cf. encadré) dont les habitants stockent des comprimés d'iode délivrés par les autorités. Mais Berthoud, ville de 15 000 habitants, est déjà classée en zone 3 (= le reste de la Suisse). Pour cette zone, aucune mesure de protection n'est prévue.

En cas d'urgence, il faudra donc d'abord commencer par distribuer des comprimés d'iode. Or la population devrait avoir ingéré ces comprimés avant l'arrivée du nuage de radioactivité, qui atteindra Berthoud deux heures après l'accident de Mühleberg. Les personnes qui n'auront pas pu s'enfuir seront sommées d'attendre de l'aide dans les maisons et les abris antiatomiques. Mais à l'heure actuelle, personne ne sait exactement quel type d'aide pourra être envisagé.

QUE S'EST-IL PASSÉ À FUKUSHIMA?

Le 11 mars 2011, un séisme de magnitude 9,0 secouait le nord-est du Japon. L'épicentre est situé à 150 km de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi (Fukushima I). Le tremblement de terre déclenche un tsunami de grande ampleur qui déferle sur la centrale une heure plus tard. Or Fukushima I n'est pas équipée pour résister au séisme et au tsunami. Un raz-de-marée d'environ 14 m de haut inonde le site de la centrale. Les eaux s'introduisent immédiatement dans les bâtiments, détruisant les machines et les équipements électriques qui étaient encore intacts après la secousse. Dans les caves des bâtiments de machines, l'eau submerge les groupes électrogènes diesel censés assurer la production de courant pour les réacteurs en cas d'urgence. La dernière source de refroidissement des réacteurs est ainsi détruite. Le cœur des réacteurs se réchauffe, la fusion du cœur commence, prenant une ampleur un peu différente selon le réacteur concerné. La centrale rejette d'abord de grandes quantités de substances radioactives dans l'atmosphère environnante. S'y ajoute ensuite le rejet incontrôlé de masses d'eau radioactive dans l'environnement. La contamination est très forte notamment en direction nord-ouest. Des personnes vivant loin du périmètre de 30 km sont contraintes d'évacuer leur domicile. Au total l'évacuation concerne environ 88 000 personnes, dont la plupart n'ont pas pu, et ne pourront jamais retourner chez elles. De nombreux aliments sont contaminés et doivent être détruits, notamment des denrées primordiales comme le riz. Les réacteurs ne sont pas vraiment sécurisés à l'heure actuelle. L'ampleur exacte des dégâts n'est pas encore connue. Le niveau extrême de radioactivité sur le site de la centrale interdit une analyse précise de l'état des réacteurs.

CENTRALE NUCLÉAIRE MÜHLEBERG

LES MESURES PRÉVUES PAR LES AUTORITÉS: ZONES DE DANGER

Les autorités définissent trois zones en fonction du danger encouru dans le périmètre des centrales nucléaires. En zone 1 de danger (rayon d'env. 3 km autour de la centrale, en rouge) et en zone 2 (rayon d'env. 20 km autour de la centrale, en jaune), les autorités prévoient une protection particulière de la population. En théorie, le dispositif en cas de catastrophe nucléaire comprend la mise en alerte des habitants, la distribution à titre préventif de comprimés d'iode, la protection au sein des abris antiatomiques et des bâtiments, et l'évacuation. Le reste de la Suisse est classé en zone 3 de danger, pour laquelle aucune mesure n'est envisagée par les autorités.

ABSENCE DE PLAN D'ÉVACUATION ET DE PRISE EN CHARGE MÉDICALE

Mais les mesures prévues pour les zones de danger seront-elles opérationnelles? Rien n'est moins sûr³, comme le révèle le rapport IDA-NOMEX⁴. Rédigé sur mandat du Conseil fédéral, ce rapport constate qu'il n'existe pas de concept concernant l'évacuation des zones 1 et 2, ou le secours aux habitants réfugiés dans les abris antiatomiques et les bâtiments. Bien que théoriquement prévue et exigée par la loi sur l'énergie nucléaire, même la prise en charge médicale des personnes les plus menacées des zones 1 et 2 est déficiente.



Carte 1: Les mesures prévues par les autorités pour la zone 1 de danger (rayon d'environ 3 km autour de la centrale de Mühleberg, en rouge) et la zone 2 (rayon d'environ 20 km, en jaune): rester dans les abris antiatomiques ou les bâtiments, prendre des comprimés d'iode, évacuer la région. Pour la zone 3 (le reste de la Suisse), aucune mesure n'est prévue.

Pour le reste de la Suisse (zone 3 de danger), le dispositif est dérisoire, c'est-à-dire inexistant puisque les autorités n'envisagent aucune mesure de quelque sorte que ce soit. Un territoire censé sûr – mais il est évident que la réalité d'une catastrophe nucléaire ne respectera pas les zones définies par les autorités. En témoigne la modélisation de la propagation du nuage de radioactivité de Mühleberg par l'Öko-Institut Darmstadt.

CENTRALE NUCLÉAIRE MÜHLEBERG



Carte 2: 230 000 personnes habitant la zone 3 de danger (le reste de la Suisse) devraient prendre des comprimés d'iode avant l'arrivée du nuage radioactif. Or elles ne possèdent pas ces comprimés.

Evacuation immédiate d'au moins 90 000 personnes

La loi prévoit l'évacuation immédiate de certaines zones qui seraient touchées par un tel nuage radioactif (cf. « Ordonnance sur l'organisation des interventions en cas d'événement ABC et d'événement naturel », Annexe 1¹). Dans la région de Berne, ce serait donc plus de 90 000 personnes à évacuer dans les plus brefs délais. Mais comment et où reloger cette population? Il n'existe pas vraiment de concept d'évacuation, même pour les zones de danger 1 et 2 officielles (qui concernent un périmètre de 3 km et de 20 km autour de la centrale). C'est ce que constate le groupe de travail interdépartemental IDA NOMEX dans son rapport du 22 juin 2012 adressé au Conseil fédéral.

D'ailleurs, qu'en sera-t-il des 90 offices fédéraux situés à Berne? Le Conseil fédéral et l'office fédéral de la protection de la population (OFPP), censés organiser l'exode en cas de catastrophe nucléaire, tombent eux aussi dans le périmètre à évacuer. Les responsables resteront-ils à leur poste de travail, ou choisiront-ils plutôt de se mettre à l'abri, avec leur famille?

La prise en charge médicale des personnes irradiées ou gravement menacées n'est pas garantie. A commencer par les comprimés d'iode, qu'il faudrait encore avoir le temps de distribuer, à Berthoud et ailleurs, une fois la catastrophe déclenchée. Or le nuage de radioactivité de Mühleberg atteindra la rive droite du lac de Zürich après 5,5 heures déjà. Il faudrait donc d'urgence fournir des comprimés d'iode à environ 230 000 personnes.

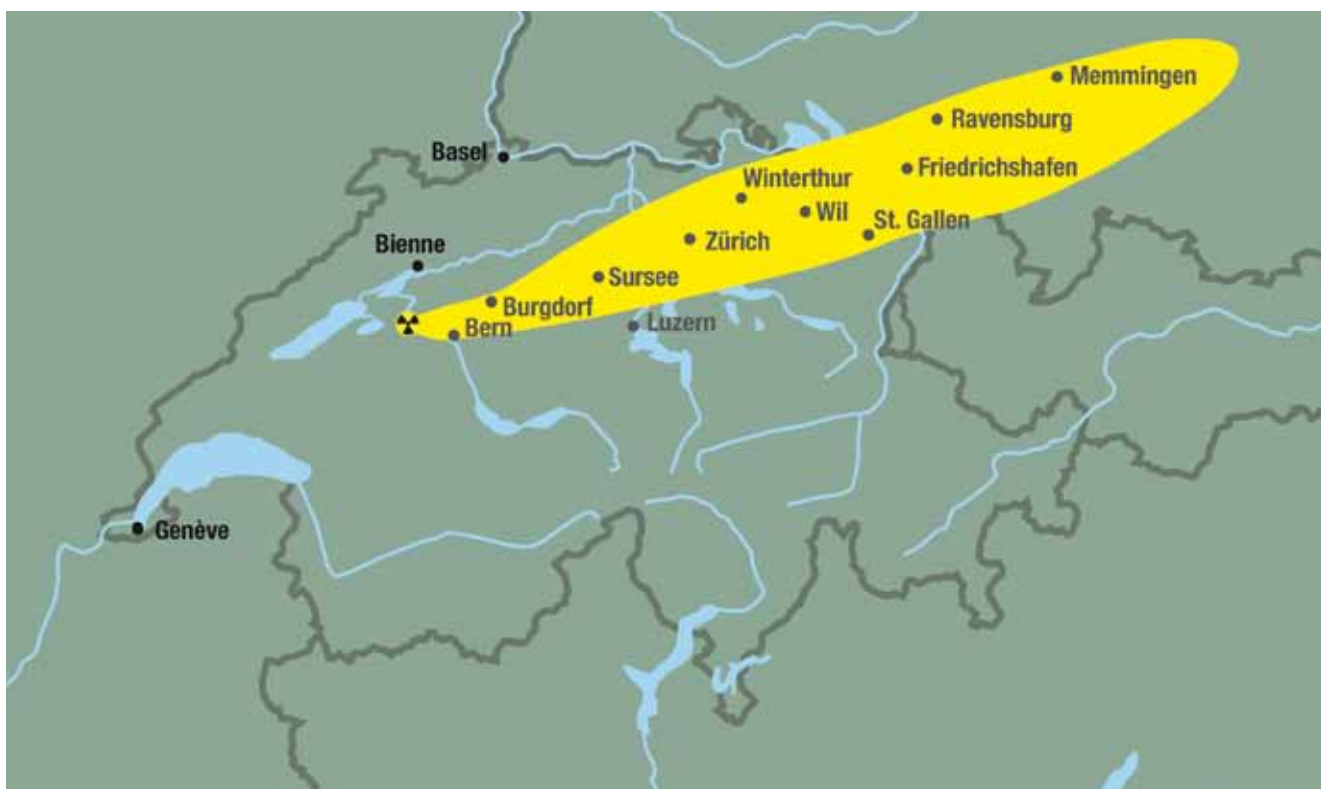
En cas de légère variation de la direction du vent, ce serait même la ville de Zürich tout entière qu'il faudrait approvisionner en iode. Comment imaginer une distribution suffisamment rapide des comprimés pour l'instant stockés de manière centralisée?

Or sans comprimés d'iode, il faut impérativement évacuer, reloger et prendre en charge la population concernée, à savoir plus de 200 000 personnes (sans compter la ville de Zürich) en l'espace de 5,5 heures. Une opération périlleuse, d'autant plus que la Suisse ne possède aucun concept fiable et n'a jamais organisé d'exercice de protection en cas de catastrophe avec la population.

CENTRALE NUCLÉAIRE MÜHLEBERG



Carte 3: 185 000 personnes vivant entre Mühleberg, Berne, Sursee et la Reuss devraient être relogées de manière permanente, car le rayonnement gamma du sol serait trop élevé.



Carte 4: La production agricole d'une surface de 10 000 km² (= un quart du territoire suisse) présente une contamination radioactive dépassant les valeurs limites.

CENTRALE NUCLÉAIRE MÜHLEBERG

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE MÜHLEBERG

Mise en service par les Forces motrices bernoises (FMB) en 1972, la centrale nucléaire de Mühleberg compte 40 ans d'activité. C'est l'une des plus vieilles centrales du monde, d'ailleurs de même type que celle de Fukushima.

Mühleberg présente de graves lacunes de sécurité:

- fissures du manteau du cœur;
- les systèmes de secours et les piscines de refroidissement ne sont pas suffisamment protégés contre les séismes de grande ampleur;
- l'enveloppe du bâtiment ne résisterait pas au crash d'un gros avion rapide, ni au choc d'un avion qui s'écraserait sciemment sur la centrale;
- absence de sources alternatives de refroidissement: la seule source d'eau de refroidissement du réacteur est l'Aar; or les conduites d'amenée d'eau peuvent se boucher notamment suite à une rupture du barrage du Wohlensee; et en cas d'interruption du refroidissement, la menace de la fonte du cœur est très réelle;
- fissures de la cuve de pression du réacteur? Des fissures de la cuve ont récemment été décelées dans deux centrales belges; or la cuve de Mühleberg provient du même fournisseur. N'ayant examiné qu'une partie restreinte de la surface de cette cuve comptant déjà 40 ans de service, FMB explique n'avoir trouvé aucune anomalie. Mais peut-on extrapoler ce résultat à l'ensemble de la cuve? Rien ne permet de l'affirmer.

et le lac de Biemme. La contamination atteindra Biemme en un peu moins de 4 heures. Or le lac est source d'eau potable pour les quelques 50 000 habitants de la ville de Biemme. Le réseau d'eau potable devra donc être arrêté de toute urgence pour empêcher une diffusion de la contamination par les conduites d'eau. Dans l'eau du lac, la radioactivité se fixera sur les particules solides et se déposera au fond (sédimentation). Le niveau de radioactivité se renforcera progressivement au fond du lac. Après huit jours, le rayonnement sera tellement fort qu'il sera impossible de s'approcher du bord du lac, pour des raisons de santé. Tous les accès au lac devront être barrés. La baignade, la voile ou la pêche seront interdites. La consommation d'un seul poisson du lac entraînera une contamination radioactive extrêmement élevée. Le lac de Biemme sera dévasté pour des décennies. Habiter ou se promener au bord du lac ne sera plus qu'un souvenir.

Quand les autorités acceptent la destruction d'une bonne partie de la Suisse

Les constats de cette analyse des conséquences de Fukushima pour Mühleberg sont limpides: en cas de grave accident nucléaire à la centrale de Mühleberg, la protection de la population n'est pas garantie. Les experts admettent ouvertement que même un accident mineur ne serait pas maîtrisé, comme l'indique le rapport IDA-NOMEX de juin 2012 avalisé par le Conseil fédéral. Le rapport concède que «les événements de Fukushima ont clairement démontré que la capacité durable d'intervention des états-majors d'urgence et de crise en cas d'événement extrême touchant la Suisse n'est pas toujours assurée». En clair cela signifie qu'en cas d'accident nucléaire grave à Mühleberg, le personnel censé organiser l'évacuation, le relogement et la prise

CENTRALE NUCLÉAIRE MÜHLEBERG

en charge médicale sera épuisé et donc inopérant après quelques jours seulement.

La loi sur l'énergie nucléaire² pose comme condition à l'exploitation des centrales nucléaires l'existence d'une protection efficace de la population. Or cette protection n'est pas assurée, et pourtant 5 réacteurs sont toujours en service en Suisse. Après Fukushima, les directions des centrales et les autorités admettent que la loi n'est pas respectée sur ce point. Mais elles n'en tirent pas les conclusions qui s'imposent. Au contraire, elles tentent de mettre en place un dispositif de protection comme celui de Fukushima. La nouvelle étude de l'Öko-Institut Darmstadt montre clairement, pour l'exemple de Mühleberg, qu'il est impossible de garantir une protection efficace en cas de catastrophe nucléaire. Un constat illustré dans le film d'animation produit à ce sujet. La révision prévue de la protection en cas de catastrophe n'est qu'une tentative de donner une légitimité au maintien des centrales nucléaires comme celle de Mühleberg. En continuant d'autoriser l'exploitation de cette centrale, les FMB et les autorités acceptent de fait la destruction d'une bonne partie de la Suisse.

La population suisse veut-elle vraiment se préparer à un grave accident nucléaire incontrôlable, à Mühleberg ou ailleurs? Veut-elle se préparer à la destruction d'une bonne partie de la Suisse, comme le projettent les autorités? Il est permis d'en douter. La seule solution:

Arrêt immédiat de Mühleberg.

Disponible en ligne sur www.aefu.ch, sur www.ippnw.ch et sur www.greenpeace.ch: le court-métrage «**Quelles conséquences, si Fukushima se produit à la centrale nucléaire de Mühleberg?**», l'étude de l'Öko-Institut Darmstadt et des documents complémentaires.

Dr. Martin Forter, directeur MfE, Bâle
Florian Kasser, campagne nucléaire Greenpeace Suisse, Zürich
Stephanie Fuchs, rédactrice, Soleure

1 Conseil fédéral suisse: Ordonnance sur l'organisation des interventions en cas d'événement ABC et d'événement naturel (Ordonnance sur les interventions ABCN) du 20.10.2010, Annexe 1, en ligne sous: http://www.admin.ch/ch/d/sr/520_17/app1.html

2 L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse: Loi sur l'énergie nucléaire (LEnu) du 21 mars 2003 (Etat le 1er janvier 2009), art. 5 Mesures de protection: http://www.admin.ch/ch/d/sr/732_1/a5.html

3 AefU: Schwere Mängel beim Katasrophenschutz, Medienmitteilung vom 4.7.2012, en ligne sous: http://www.aefu.ch/typo3/fileadmin/user_upload/aefu-data/b_documents/Aktuell/M_120703_IdaNomex.pdf

4 en ligne sous: <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/27498.pdf>



Après la catastrophe: barrage de la zone interdite de Minami-Soma, au nord de Fukushima Daiichi.
Photo: Susan Boos, décembre 2011

LA DISSÉMINATION DE PLANTES TRANSGÉNIQUES – CRITÈRES ÉTHIQUES

Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH)

Novembre 2013 est l'échéance du moratoire interdisant la culture à but commercial de plantes génétiquement modifiées. Une majorité de la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH) estime que les connaissances sont encore insuffisantes pour évaluer convenablement les risques liés à une dissémination commerciale. La Commission expose ses arguments dans ce document et y formule les critères éthiques applicables aux disséminations expérimentales et commerciales de plantes transgéniques.

Personne, ou presque, ne conteste que la dissémination de plantes transgéniques comporte certains risques. Cependant, la nature de ces risques et leurs conséquences pour l'utilisation de ces plantes ne font pas l'unanimité. Dans sa prise de position, la CENH montre que c'est le modèle employé pour décrire les plantes transgéniques qui est déterminant pour l'évaluation des risques qu'entraînent leur dissémination.

L'initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques » a été acceptée en novembre 2005. Elle demandait de renoncer à cultiver et à mettre en circulation des plantes et parties de plantes génétiquement modifiées ainsi que des semences génétiquement modifiées, et ce pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à fin novembre 2010. Le 2 décembre 2005, le Conseil fédéral a décidé de confier au Fonds national suisse (FNS) la réalisation d'un programme national de recherche (PNR) intitulé « Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées » (PNR 59). Le rapport final de ce programme de recherche est annoncé pour 2012.

En 2009, le Conseil fédéral a décidé de prolonger le moratoire de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 28 novembre 2013, afin de pouvoir s'appuyer sur les résultats du PNR 59 pour décider de la suite de la procédure. A moins d'une reconduction du moratoire, il sera à nouveau possible, dès fin novembre 2013, de cultiver des plantes génétiquement modifiées à des fins commerciales et d'en mettre les produits en circulation.
CENH

Le premier modèle analysé par la CENH considère que les plantes transgéniques représentent la somme de la plante d'origine ayant servi de récepteur pour les gènes modifiés et des propriétés ajoutées par génie génétique. Il présuppose que la plante d'origine est connue. Quant aux produits des gènes ajoutés désormais synthétisés par la plante transgénique (p. ex. toxines ou protéines), il ne faut étudier leurs effets qu'en l'absence de données d'autres sources. La CENH estime que ce modèle est trop réducteur.

Le deuxième modèle suppose que les plantes transgéniques peuvent avoir, en plus des effets recherchés des effets involontaires et imprévus qui sont la conséquence, d'une part, des interactions régulatrices et physiologiques complexes au sein de la plante et de ses cellules, d'autre part, de modifications induites par l'environnement. Contrairement au premier modèle, celui-ci amène à conclure que les connaissances manquent pour une évaluation définitive des risques. Il est seulement possible d'énoncer des probabilités de scénarios de dommages. Les plantes transgéniques représentent donc une situation typique de risque. Elles doivent être évaluées à l'aide d'un modèle probabiliste.

Cette conclusion n'est pas sans conséquences pratiques. La majorité de la CENH est d'avis que les plantes génétiquement modifiées peuvent être disséminées à titre expérimental ou commercial uniquement à deux conditions. Premièrement, on dispose des connaissances nécessaires pour évaluer les risques et, deuxièmement, ces risques peuvent être raisonnablement exigés de tiers qui y sont exposés. Il s'ensuit une obligation de procéder par étapes, obligation qui ne s'applique pas seulement aux disséminations expérimentales, mais également aux disséminations commerciales. Un suivi permanent doit permettre d'identifier les effets involontaires, non désirés et imprévus à un stade aussi précoce que possible et d'adapter l'évaluation du risque en conséquence.

Cette procédure par étapes est justement celle que prévoit la législation suisse. Toute proposition de l'assouplir ou d'y renoncer au profit d'une procédure d'autorisation simplifiée serait une erreur.

La prise de position « Critères éthiques applicables à la dissémination expérimentale et commerciale de plantes transgéniques » est disponible en français et allemand et peut être téléchargée sous www.ekah.admin.ch.

L'AGRICULTURE EST FAVORABLE À UNE PROLONGATION DU MORATOIRE SUR L'UTILISATION DES OGM

La chambre d'agriculture de l'Union suisse des paysans se prononce pour une prolongation du moratoire pour les OGM qui se termine en novembre 2013.

Dans le meilleur des cas ce choix pourrait être inclus dans la réforme de la politique agricole 2014-17. Dans un communiqué du 23.02.2012 les arguments suivants sont énumérés:

Le moratoire n'a pas posé de problèmes à ce jour. Les résultats du programme du Fonds national suisse de la recherche scientifique PNR 59 montrent que les plantes génétiquement modifiées disponibles actuellement n'apportent aucun avantage économique aux agriculteurs suisses.

La coexistence de produits agricoles avec et sans OGM entraînerait des coûts supplémentaires inutiles, au niveau de l'administration, de la production et de la distribution. Ce qui irait à l'encontre de l'optimisation des coûts, indispensable à la compétitivité de la paysannerie suisse.

Fin février 2012 le conseiller national Markus Ritter et 121 cosignataires ont déposé une motion formulée comme suit: «Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires au maintien du moratoire en vigueur, limité dans le temps, sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture après son expiration, le 27 novembre 2013».

Le Conseil fédéral dans son avis du 9.5.2012 propose d'accepter la motion. Il considère qu'une prolongation «adéquate» du moratoire est justifiée.

MÉDECINS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT - RAPPORT ANNUEL 2011

Rita Moll, Edith Steiner, Ursula Ohnewein, Martin Forter

Le rapport présenté lors de l'assemblée des délégué-e-s par les responsables des différents domaines énumère les diverses activités et les nombreux engagements des Médecins en faveur de l'Environnement.

THEMES PRIORITAIRES

Le Réseau de conseil en médecine environnementale

Le projet pilote de Réseau de conseil en médecine environnementale mis en place du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010 est terminé. Un compte-rendu détaillé a été publié, en allemand, dans l'Oekoskop 2/11. L'étude scientifique d'accompagnement se trouve sur le site du Public Health Institute Basel, sous Publikationen. L'offre est maintenue dans un cadre restreint: la permanence téléphonique est ouverte le mercredi de 9 à 11 heures. On peut aussi poser des questions par mail. (umweltberatung.aefu@bluewin.ch)

But du réseau:

- Une offre indépendante et pratique pour les patientes qui supposent une cause environnementale à leurs maux.
- Une information de base pour le corps médical.
- Une interface entre les milieux de la médecine empirique, les offices de l'environnement, la recherche et les autorités concernant le domaine des troubles de la santé dus à l'environnement.

Ecologie au cabinet médical

Le but de notre projet «écologie au cabinet» consiste à offrir aux médecins de toutes spécialités des informations pour une gestion écologique de leur cabinet. Les MfE ont mis en ligne les nouveaux guides. (www.aefu.ch)

Ils apportent des conseils pratiques pour des économies d'électricité au cabinet. La FMH, l'OFEV, l'OFSP et Energie Suisse soutiennent notre projet qui a été signalé dans le Journal des Médecins et diverses autres publications médicales et vétérinaires ou de politique de la santé. Les fiches sont accessibles à un large public médical.



Lors de l'assemblée des délégué-e-s des MfE en novembre 2011 au château de Sargans, le président Peter Kälin a rendu hommage et pris congé de Rita Moll, notre directrice qui a démissionné après dix ans de fonction.

Photo: Ursula Ohnewein

FORMATION

Forum Médecine et Environnement

«Aliments – éocompatibles de A à Z?», un sujet passionnant, a été le thème du 18ème Forum Médecine et Environnement des MfE. Est-ce que des aliments issus de production biologique offrent des avantages quant à la qualité, la santé, l'impact environnemental? Est-ce que le génie génétique appliqué à l'alimentation concerne les MfE? Faut-il préférer l'eau minérale à l'eau du robinet? Quel est le rôle des dioxines/PCB de nos cours d'eau dans notre chaîne alimentaire? Quelles intoxications alimentaires aiguës ou allergies sont causées par des facteurs environnementaux? Comment manger de façon consciente? Ces questions ont suscité un grand intérêt. Les intervenants ont réussi à présenter leurs sujets de façon actuelle et passionnante. Des discussions ont permis d'approfondir les sujets abordés. (SSMG: entièrement reconnu pour la formation, 5.5 crédits reconnus par la SSMI)

GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail Champs électromagnétiques

Selon les résultats du programme national de recherche NFP 57, l'irradiation de la population suisse a massivement augmenté. Il a de nouveau été démontré que les rayonnements pulsés utilisés en téléphonie mobile modifient les courbes électriques du cerveau, aussi bien dans l'hémisphère affecté que dans l'autre. Pour la première fois il a été démontré que c'est la modulation pulsée qui joue un rôle dans ce contexte.

Les signaux UMTS influencent également la circulation cérébrale. Des champs magnétiques à basse fréquence ralentissent le potentiel de réparation du DNS. Des signaux à haute fréquence pourraient stresser nos cellules et les sensibiliser à d'autres nuisances environnementales. Ce sont là des aspects inquiétants concernant la réaction cellulaire. Est-ce que le téléphone mobile nuit à la santé?

Le Centre international de recherche contre le cancer a classé le rayonnement du téléphone mobile comme potentiellement carcinogène, niveau 2b. Pour ce faire, en mai 2011, les avis de 31 chercheurs chevronnés ont été entendus lors d'un séminaire scientifique. Parmi les résultats de l'étude Interphone, qui a suivi un groupe d'utilisateurs intensifs de téléphonie mobile (plus de 30 min par jour, sur plus de 10 ans) c'est l'incidence des gliomes, supérieure de 40%, qui a été déterminante pour cette classification.

Depuis cette prise de position du CIRC, la guerre de tranchées fait rage, certains chercheurs, également renommés, critiquent ce rehaussement du niveau



qu'ils considèrent sans fondement. L'étude CEFALO, qui a étudié le risque de tumeurs cérébrales chez les enfants utilisant des téléphones mobiles, devrait signifier la fin de l'alerte. Ses bases méthodologiques laissent sceptiques: sont considérés comme utilisateurs de téléphone mobile des enfants qui ont passé au moins un appel par semaine en 6 mois minimum (y a-t-il encore de tels enfants?) et le groupe le plus exposé est représenté par des enfants qui ont téléphoné plus de 144 heures au cours de leur vie. Nous avons publié la position des MfE dans un communiqué: Pas de fin d'alerte (exposition trop courte, etc). Il faut poursuivre la recherche indépendante et prôner la prévention sur tous les fronts.

Groupe de travail génie génétique

En 2013 le moratoire pour l'utilisation des OGM dans l'agriculture en Suisse se termine. Il est clair que les MfE et d'autres organisations critiques ont réfléchi aux différentes mesures et stratégies pour la suite. Lors d'un atelier les MfE se sont familiarisées avec différentes options.

Dans la consultation sur la politique agricole 2014-17, en 2011, déjà, les MfE se sont prononcés pour une agriculture sans OGM. Nous demandons que la production sans génie génétique soit intégrée à la stratégie de recherche de qualité proposée par la Confédération. Il est réconfortant de voir que sur 200 conseillers nationaux élus au nouveau parlement, 138 sont en faveur d'une agriculture et d'aliments libres d'OGM.

Groupe de travail Résidus médicamenteux dans l'eau

En 2011 les premières mesures étaient prises pour relancer ce projet. A partir de mars 2012 une étudiante réalise un travail de master sur les résidus médicamenteux dans l'eau. Des chercheurs de l'EAWAG et le groupe de travail des MfE accompagnent ce travail.

Groupe de travail Air

La brochure «Pollution de l'air et santé» des Prof. Nino Künzli, Dr Laura Perez et Dr Regula Rapp fait le bilan de l'état actuel des connaissances. Un exemplaire a été envoyé aux membres.

La documentation sur les poussières fines a été mise à jour et envoyée en février 2011 aux médias, accompagnée des revendications des MfE pour un air plus pur.

ALLIANCES AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

«Plus fort ça craint»

Notre quotidien est bruyant: bruit du trafic, bruit au travail, bruit dans les loisirs. Beaucoup de personnes s'exposent volontairement et en permanence à une musique de fond au moyen d'écouteurs, ou sont arrosés involontairement dans l'espace public. A côté des effets sur la santé, cet arrosage continu peut aussi avoir des conséquences sociales. La journée contre le bruit «Plus fort ça craint» a mis en avant la problématique de l'immersion sonore, aussi bien volontaire qu'involontaire, et a sensibilisé la population. Un travail médiatique intensif avec une documentation pour les communes, les cantons, des publicités dans les cinémas, a fait connaître cette journée contre le bruit du 27 avril 2011. Les activités des MfE sont consultables sur www.laerm.ch.

L'événement était soutenu par les MfE, le Cercle bruit Suisse, la Société pour l'acoustique et la Ligue suisse contre le bruit.



Extrait d'une publicité cinématographique en 3 parties.
Auteur: Max Spring www.maxspring.ch

L'avenir est renouvelable – Pas de nouvelles centrales nucléaires

Dans le cadre de la votation cantonale bernoise les MfE ont fait partie en février d'un Comité de médecins contre une nouvelle centrale à Mühleberg. La terrible catastrophe de Fukushima a fait bouger les milieux politiques et nous a rapprochés de la sortie du nucléaire. L'initiative «Sortir du nucléaire», que nous soutenons, définit des délais concrets pour l'arrêt des centrales. De nombreux membres des MfE ont participé à la manifestation «Sortons du nucléaire».

Plateforme agrocarburants

Fin février la pétition «Non aux agrocarburants – Cause de faim et de destruction de l'environnement» de la Plateforme agrocarburants, (une coalition de 35 associations), a été déposée. Dans la consultation les MfE ont demandé que les lacunes encore présentes dans le projet de loi soient comblées.

Enterrer les lignes à haute tension

«Haute Tension sous Terre, HTST», tel est le but de l'association de même nom, qui s'engage à faire enterrer les lignes à haute tension. A bien des endroits en Suisse, des riverains se battent contre de nouvelles lignes à haute tension. HTST coordonne les diverses initiatives dans tout le pays. Il ne s'agit pas d'empêcher ces installations mais d'utiliser des technologies nouvelles qui permettent d'enterrer ces lignes, pour protéger le paysage et la santé des habitants. Grâce à HTST les nombreux militants isolés ne se sentent pas seuls et trouvent le courage de s'opposer. Actuellement 20 communes et 10 associations, dont les MfE en font partie, ainsi que 67 membres individuels.

La victoire de la commune de Riniken, qui s'est opposée à un projet sur son territoire et qui obtenu gain de cause devant le tribunal fédéral, a été le point fort de l'année écoulée. A Riniken, la ligne à haute tension doit être câblée. Le tribunal fédéral a inauguré une nouvelle ère avec ce jugement. A l'avenir, lors de planification de nouvelles lignes, la mise sous terre doit sérieusement être envisagée.

HTST a exigé l'an passé du Conseil fédéral de réaliser des projets pilote pour trois futurs tracés, afin de tester la mise en terre dans la pratique. La ligne de 360 kV qui relie au Tessin Mendrisio à Cagno, en place depuis plusieurs années, prouve que cela est possible.

L'année 2011 pourrait avoir amené un véritable changement dans la construction de lignes à haute tension, car

déjà d'autres projets sont concernés. Le tribunal fédéral administratif a approuvé plusieurs projets de mise en terre et renvoyé des projets pour réévaluation.

Et encore une nouvelle de 2012: la décision du tribunal fédéral de janvier 2012 concernant la ligne Wattenwil-Mühleberg. Même jugement: retour à l'instance inférieure pour réexamen d'une mise en terre.

PROCEDURES DE CONSULTATION

Agrocarburants

Agrocarburants, modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales et loi sur l'environnement: les MfE saluent la proposition soumise pour modification de l'imposition des huiles minérales et de la loi sur l'environnement. Des critères plus sévères pour l'autorisation des agrocarburants sont urgents et importants. La proposition soumise va dans la bonne direction mais comporte encore des lacunes que les MfE souhaitent voir corrigées.

Etiquette énergétique pour les voitures individuelles

Les MfE soutiennent le principe de la modification de l'ordonnance en matière de consommation d'énergie. Les modifications sont cependant trop modestes et certaines faiblesses de l'actuelle étiquette énergétique pour les voitures personnelles n'ont pas ou trop peu été corrigées. Des corrections sont demandées.

Politique agricole 2014-17

Les MfE s'engagent pour une agriculture sans OGM. Ils exigent que la production exempte d'OGM fasse partie de la stratégie de recherche de qualité préconisée par la Confédération. Une agriculture durable et économe en ressources exige une production végétale et animale adaptée et libre de génie génétique. Ces aspects sont à prendre en compte par la recherche, la formation et le conseil. Il faut aussi une information plus transparente des consommateurs sur les conditions de production.

Exigences en matière d'appareils

Les MfE approuvent la révision qui exige une meilleure efficacité pour certains appareils électriques. Les MfE demandent que tous les appareils soient munis d'une déclaration de la consommation d'électricité. De plus la Confédération doit élaborer des normes d'efficacité.

Révision de l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués

Dans leur avis, les MfE désapprouvent cette révision: elle veut instaurer des nouvelles valeurs de concentration pour supprimer la nécessité d'un assainissement. Cela concerne en premier lieu des sites pollués anciens, par ex. ceux de la chimie bâloise, qui contiennent une grande variété de polluants. La révision fait courir le risque que des pollutions de grande envergure de nappes phréatiques ne pourraient pas être reconnues à temps. Avec Greenpeace, les MfE ont fait connaître leur refus au moyen d'une communication aux médias.

Dr Rita Moll, directrice jusqu'au 30.6.2011

Dr méd. Edith Steiner, membre du Bureau, cheffe du groupe Réseau de santé en médecine environnementale et du groupe de travail Champs électromagnétiques

Dr méd. vét. Ursula Ohnewein, membre du Bureau MfE, membre du Bureau HTST

Dr Martin Forter, directeur depuis le 1.7.2011

INITIATIVES SOUTENUES PAR LES MFE :

Initiative pour la sortie du nucléaire

www.grueneinitiativen.ch

Initiative pour les transports publics ATE

www.ate.ch

Initiative pour le paysage

(L'Initiative pour le paysage sera retirée sous condition)

www.initiative-pour-le-paysage.ch

Initiative pour le climat

www.klimainitiativeja.ch

Initiative efficacité électrique

www.initiative-efficacite-electrique.ch/

CARTES DE RENDEZ-VOUS

Cartes de rendez-vous et formulaires d'ordonnance pour membres à commander sans tarder!

Chères/Chers membres des Médecins en faveur de l'Environnement,

Nos cartes de rendez-vous et formulaires d'ordonnance existent désormais en français. Elles communiquent d'importants messages à vos patient-e-s. Nous serions heureux que vous fassiez usage de cette offre.

Nous procédons à des commandes globales quatre fois par année.

Pour une livraison à la mi novembre, passez-nous commande maintenant ou jusqu'au 31 octobre au plus tard (ou fin janvier/livraison mi février - fin avril/livraison mi mai - fin juillet/livraison mi août)!

Commande minimale par version: 1000 exemplaires (ex.)

Prix: cartes de rendez-vous: 1000 ex. Fr. 200.-; par tranche supplémentaire de 500 ex. Fr. 50.-
Formulaires d'ordonnance: 1000 ex. Fr. 110.-; par tranche supplémentaire de 500 ex. Fr. 30.-
port et emballage en sus

Coupon de commande (envoyer à: Médecins en faveur de l'Environnement, case postale 111, 4013 Bâle, fax 061 383 80 49)

Je commande:

..... cartes de rendez-vous «La vie en mouvement»
..... cartes de rendez-vous «L'air, c'est la vie!»
..... cartes de rendez-vous «Moins d'électrosmog»
..... formulaires d'ordonnance avec logo des MfE

Coordonnées sur 5 lignes (max. 6 lignes) pour les en-têtes des cartes et ordonnances:

..... Nom / Cabinet
..... Spécialisation (formulation exacte)
..... Rue et no
..... NPA / Localité
..... Téléphone

et en plus pour les ordonnances

No CAMS: No EAN:

Adresse postale pour l'envoi du colis :


Nom:

Adresse:

Lieu / Date: Signature:

CARTES DE RENDEZ-VOUS

Nom / Cabinet		 <p>MEDECINS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ARZTINNEN UND ARZTE FÜR UMWELTSCHUTZ MEDICI PER L'AMBIENTE</p>
Spécialisation		
Rue et n°		
NPA / Localité		
Téléphone		
Votre prochain rendez-vous		En cas d'empêchement, veuillez le faire savoir 24 h à l'avance
	date	heure
Lundi	_____	_____
Mardi	_____	_____
Mercredi	_____	_____
Jeudi	_____	_____
Vendredi	_____	_____
Samedi	_____	_____
L'air, c'est la vie!		
Lire au verso!		

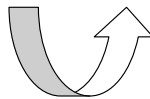



Halte aux poussières fines! (PM 10)

Les poussières fines provoquent des maladies
Les poussières fines se fixent dans les poumons
Les poussières fines sont émises surtout par
le trafic motorisé

Déplacez-vous à pied, à vélo
et en transports publics:
pour un air plus sain!

Médecins en faveur de l'Environnement
Case postale 111, 4013 Bâle
Tél. 061 322 49 49, www.aefu.ch, info@aefu.ch



Nom / Cabinet		 <p>MEDECINS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ARZTINNEN UND ARZTE FÜR UMWELTSCHUTZ MEDICI PER L'AMBIENTE</p>
Spécialisation		
Rue et n°		
NPA / Localité		
Téléphone		
Votre prochain rendez-vous		En cas d'empêchement, veuillez le faire savoir 24 h à l'avance
	date	heure
Lundi	_____	_____
Mardi	_____	_____
Mercredi	_____	_____
Jeudi	_____	_____
Vendredi	_____	_____
Samedi	_____	_____
La vie en mouvement		
Lire au verso!		



La meilleure prescription pour préserver votre san- té et l'environnement!

Ayez chaque jour une demi-heure d'activité physique: privilégiez la marche ou le vélo pour aller au travail, faire vos emplettes et dans vos loisirs.

Vous abaissez ainsi efficacement votre risque d'infarctus du myocarde, d'hypertension, de diabète, d'attaque cérébrale, de cancer de l'intestin, d'ostéoporose et d'autres maladies, tout en préservant l'environnement.

**Notre recommandation
pour votre santé**

Médecins en faveur de l'Environnement
Case postale 111, 4013 Bâle
Tél. 061 322 49 49, www.aefu.ch, info@aefu.ch



CARTES DE RENDEZ-VOUS

Nom / Cabinet		
Spécialisation		
Rue et n°		
NPA / Localité		
Téléphone		
Votre prochain rendez-vous		En cas d'empêchement, veuillez le faire savoir 24 h à l'avance
	date	heure
Lundi	_____	_____
Mardi	_____	_____
Mercredi	_____	_____
Jeudi	_____	_____
Vendredi	_____	_____
Samedi	_____	_____
Moins d'électrosmog!		
Lire au verso!		

Moins d'électrosmog en téléphonant et surfant

😊 réseau fixe et téléphone à fil

😊 accès Internet par le câble

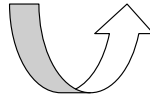
😊 téléphoner le moins possible avec le portable – privilégier les SMS


😊 portable à faible rayonnement

😊 kit mains-libres

😊 pas de portable avant 12 ans

Médecins en faveur de l'Environnement
Case postale 111, 4013 Bâle
Tél. 061 322 49 49, www.aefu.ch, info@aefu.ch



Nom / Cabinet		
Spécialisation		
Rue et n°		
NPA / Localité		
Téléphone		
N° CAMS: / N° EAN:.....		
Rp.		

„Réseau de conseil en médecine environnementale“

La permanence téléphonique de
Dr med. Edith Steiner, cheffe de projet, est opérationnelle.

Mercredi de 9 h à 11 h.

Tél. 052 620 28 27

umweltberatung.aefu@bluewin.ch

ÄRZTINNEN
UND ÄRZTE FÜR
UMWELTSCHUTZ
MEDECINS EN FAVEUR DE
L'ENVIRONNEMENT

MEDICI PER
L'AMBIENTE



ECOSCOPE

Bulletin d'information des Médecins en faveur de l'Environnement

Case postale 620
4019 Bâle
Compte de chèques postaux: 40-19771-2
Tél. 061 322 49 49
Fax 061 383 80 49
e-mail: info@aefu.ch
www.aefu.ch

IMPRESSUM

Rédaction:
Traduction et relecture:

Rita Moll, Hauptstr. 52, 4461 Böckten
Marie-Claire Martinoli, Delémont

Graphisme:
Imprimerie:
Prix de vente de ce numéro:
Parution:

Martin Furter, Böckten
WBZ, Reinach
Sfr. 8.–
Irrégulièrement

Les contributions publiées reflètent l'opinion de l'auteur et ne recouvrent pas nécessairement les vues des Médecins en faveur de l'Environnement. La rédaction se réserve le droit de raccourcir les manuscrits. Réimpression autorisée avec indication de la source.